



Mairie de Nanterre

Votre correspondante

Dominik Levacher
Chef de projets de territoire

☎ 01.47.29.52.67

Dominik.levacher@mairie-nanterre.fr

QUARTIER DU CHEMIN DE L'ILE

Conseil de quartier

Atelier « Cadre de vie » Synthèse de la rencontre du 2 décembre 2008

Participants :

MATHERON Patrick, 13 rue du Progrès.
NGIMBOUS-BATJOM Thérèse, conseillère municipale et copilote de l'atelier.

CHAMPESME Michel, 30 rue de Zilina.
JACQUEMIN Madame, 19 rue de l'Union.
JACQUEMIN Monsieur, 19 rue de l'Union.
RABELLE Jean-Pascal, 16 rue de Sannois.
THIEBAUT Laurette, 19 rue de l'Union.

BENADDI-BIGDADE Habiba, responsable de l'animation du conseil de quartier.
DEBORD Didier, adjoint au Maire Gestion de l'espace public.
SAGE Julien, adjoint au Maire Environnement et écologie urbaine.
MOURET Catherine, conseillère municipale.

MORET BOSCH Ramon, responsable Division voie publique.
LEVACHER Dominik, chef de projets de territoire/Nord-ouest.
SALAUN Loïc, coordinateur de quartier.

Nota : Ce compte-rendu a été rédigé par les deux copilotes.

1. Chantier de dépollution TOTAL :

Monsieur Sage affirme que les polluants de la nappe de pollution Total ne sont pas absorbés par les légumes que l'on peut cultiver dans son jardin.

La carte de mesure de l'étendue de la pollution sera transmise et mise à disposition des riverains

La qualité de l'air est actuellement mesurée deux fois par an par la préfecture au niveau de l'échangeur A14 mais pas au niveau du chantier Total. Les résultats des mesures faites par Sita Remédiation seront demandés puis transmis et mis à disposition des riverains.

Monsieur Sage fait valoir que la situation d'odeurs insupportables qui a perduré tous le mois d'août est exceptionnelle et la mairie va demander à Sita de réaliser le traitement en hivers et non en été.

Il est à noter qu'à la suite de plaintes en préfecture, l'arrêté préfectoral va être modifié et des analyses d'air sur la toxicité ont été demandées.

2. Zone de risque chimique :

La zone de risque a été redéfinie en collaboration avec les pompiers afin de tracer les limites d'un boil-over en cas d'incendie d'hydrocarbures.

Seule une maison resterait concernée en bout de la rue Louis Lecuyer. Les nouveaux tracés seront bientôt appliqués.

3. Voiture épave - ventouse :

Il faut s'adresser à la mairie de façon non anonyme. Celle-ci lancera une procédure en garantissant votre anonymat afin d'éviter toutes représailles. Cette procédure peut durer 3 mois du fait du coût engendré.

Sur la voie publique : une lettre recommandée est envoyée au propriétaire puis sans réponse de sa part, le véhicule est enlevé.

Sur un espace privé : il faut l'autorisation d'accès de la copropriété et l'intervention est à la charge de celle-ci.

4. Propriété Logirep :

Il y a un manque flagrant d'entretien des espaces appartenant à la Logirep aussi la Mairie a décidé de ne plus autoriser Logirep à s'étendre sur Nanterre tant que ce problème persiste.

Il existe une convention avec la ville mais celle-ci n'est pas respectée. La ville envisage d'appliquer cette convention.

5. Décharges sauvages :

Les décharges sauvages constatées sur les propriétés de la Logirep sont à l'origine de plusieurs facteurs : le manque d'entretien des espaces (ordures laissées), la taille insuffisante des stockages containers qui débordent, la non utilisation des locaux pour les encombrants dans le bâtiment faute d'accès le week-end, l'absence de clôture en limite de propriété.

Il est signalé que des entreprises déposent leurs encombrants régulièrement la nuit de la veille de ramassage et que ceux-ci restent souvent jusqu'au mois suivant.

6. Stationnement marché de la gare :

Lors des jours de marché les camions restent dans la rue arrière vers le marché ce qui rend dangereux et difficile la circulation des voitures, vélos et piétons. Une idée est soumise d'utiliser le parking à camion devant la rue Zilina qui appartient à l'OMHLM pour stocker les camions les jours de marché. La mairie va étudier la possibilité de récupérer ce terrain qui est laissé à l'abandon.

7. Rodéos Avenue du Gal Leclerc :

Les problèmes de sécurité due à la vitesse ne peuvent pas être résolus efficacement pour les scooters au vu de la réglementation actuelle de mise en place des dos d'âne. En revanche, la mairie étudiera la possibilité de mettre en place un dos d'âne dans la ligne droite entre les deux ronds-points, au niveau du centre de loisirs.

8. Projet de voirie :

Une présentation est faite du projet de réaménagement du carrefour des Guillaies. Celui-ci est financé dans le cadre de la ZAC, à hauteur de 1,4M€. Il contribuera à améliorer la circulation dans ce secteur tant pour les véhicules que pour les piétons.

Le début de ces travaux est prévu pour l'été 2009.

Le nouveau projet prévoit la mise en sens unique de la rue Ernest Renan, dès le grand carrefour. Or la circulation risque de s'intensifier à la sortie de la ZAC entre les riverains, les camions arrivant de la zone industrielle et les futurs salariés desdites nouvelles entreprises.

Tout en comprenant bien, les observations formulées, il est rappelé que, les problèmes de circulation ne peuvent être étudiés à l'échelle d'un îlot d'habitations ou d'un quartier mais plutôt à l'échelle inter-quartiers voire de la ville.

Des riverains demandent la réouverture de la circulation de l'Avenue Jules Quentin dans les deux sens.

La demande sera toutefois relayée par Mme BENADDI BIGDADE, élue du quartier et animatrice du conseil de quartier

9. Etat des routes :

Il est fait mention de l'état de dégradation de certaines rues (rue du Progrès).

Le service voirie n'est apparemment pas au courant des rapportages faits par les riverains au téléphone ou sur place (affaissements, fuites, bordures cassées). Il nous est conseillé de faire des demandes écrites.

10. Gare de Nanterre ville :

Une demande est faite pour avoir un espace de gardiennage de vélos.

La mairie fait part d'un projet existant qui pourrait être relancé à savoir une boutique de réparation et gardiennage de vélo.

11. Démarche écologique :

Il est demandé à la mairie si des mesures d'économie d'énergie sont faites sur les éclairages publics.
Les lampes utilisées à Sodium (orangé) sont moins consommatrice pour un meilleur éclairage.
Les lampadaires à LED encore moins consommateurs ne sont pour l'instant pas prévus ni les photovoltaïques éoliens.

